



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

**Agenda Rural
et Plan de Relance
dans le département du Gers
Point d'étape au 23 septembre 2022**



Sommaire

Présentation de l'Agenda Rural	3
 Volet Cohésion	
Désenclaver le territoire (numérique et mobilité)	4
Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale	7
Maintenir l'accès à des services publics de proximité	9
Favoriser l'éducation et la culture pour tous	10
Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel ...	13
 Volet Ecologie	
Assurer la gestion et la consommation durables des ressources	15
 Volet Compétitivité	
Redynamiser le maillage des centralités	16
Soutenir les activités de proximité	17



Présentation de l'Agenda Rural

Les mesures de l'Agenda Rural renforcées par les priorités du Plan de Relance

Cohésion

- Désenclaver le territoire (numérique et mobilité)
- Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale
- Maintenir l'accès à des services publics de proximité
- Favoriser l'éducation et la culture pour tous
- Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel

Écologie

- Assurer la gestion et la consommation durables des ressources

Compétitivité

- Redynamiser le maillage des centralités
- Soutenir les activités de proximité



Réunion : point d'étape de l'Agenda Rural à la préfecture du Gers le 5 mars 2021

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée du New Deal

Bilan 2021 :

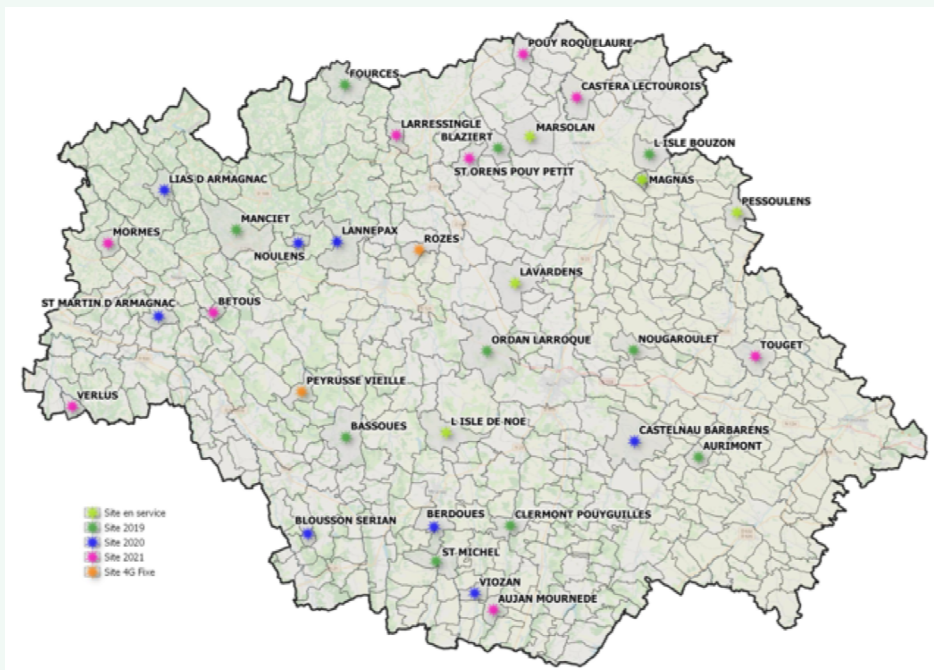
Déploiement de la 5G dans le département : une obligation faite aux opérateurs de déployer une partie de leurs sites hors zones urbaines (plusieurs sites en bande de fréquence 3,5 Ghz déployés dans le Gers à fin 2022).

Bilan 2022 :

- 41 sites programmés par l'équipe-projet départementale, dont 14 sont en service ;
- Le reste des déploiements s'échelonne jusqu'à 2027 (dernières mises en service).
- 3 sites 4G fixe viennent compléter le dispositif sur les communes de Peyrusse-Vieille, Rozès et Larroque-Saint-Sernin.

Mesure : Mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée du New Deal

- Dotation départementale et 4G fixe
- 41 sites programmés



Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

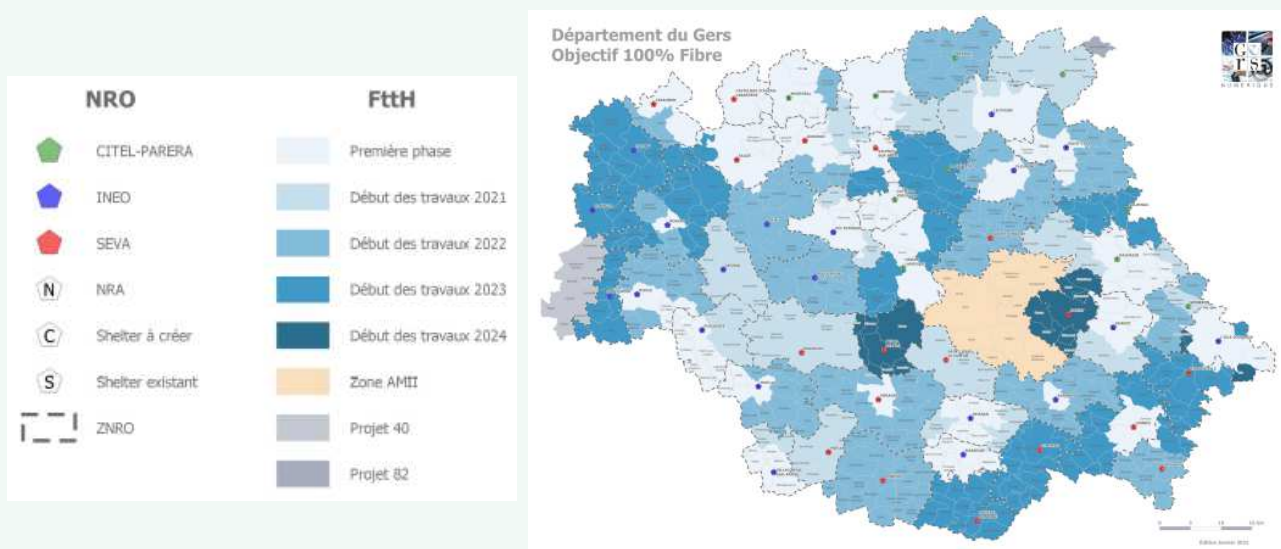
| VOLET COHÉSION

| | Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Permettre un accès au très haut débit pour tous en 2022 et une couverture générale en fibre optique d'ici 2025

Bilan 2021 :

- 63% des Gersois éligibles à la fibre à ce jour au 30 juin 2022 (données Gers Numérique) ;
- Pour compléter le déploiement des infrastructures, **150 M€** prévu dans le cadre du plan de relance pour faciliter les raccordements dits complexes ;
- Participation du Gers à une expérimentation menée par l'ANCT et la DGE à ce sujet.



Mesure : Déploiement de 4 000 conseillers numériques par vague sur l'ensemble du territoire, au sein des Maisons France Services, mais aussi dans les mairies, les bibliothèques, les centres d'action sociale, etc.

Bilan 2021 :

- 18 lauréats (11 structures publiques et 7 privées) retenus et recrutés

Un maillage du territoire satisfaisant en termes de publics touchés (grand public, scolaires, ressortissants agricoles, public précaire, etc.) et de communes concernées (bus itinérant de Gers Solidaire, France Services etc.). Toutes les communautés de communes du département ont accès aux services d'un conseiller numérique.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | Désenclaver le territoire (mobilité)

Mesure : **Élaborer des schémas directeurs cyclables ou de mobilités actives**

Bilan fin août 2022 :

- 3 études achevées dans le département - plans d'actions en cours de mise en œuvre
- Schéma directeur cyclable du Pays Portes de Gascogne en lien avec le contrat de réciprocity Toulouse métropole ; Schéma directeur mobilités actives du Pays d'Armagnac ; Plan guide mobilités de la Ville d'Auch ;
- Aide de l'État au Département pour la création d'une piste cyclable sur la portion Auch-Aubiet dans le cadre de la liaison Auch Toulouse.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Développer l'exercice coordonné sur le territoire, au plus près de la population

Bilan 2022 :

- 7 maisons de santé pluri professionnelles en fonctionnement sur le territoire départemental (Mauvezin, Vic-Fezensac, Nogaro, Seissan, Mirande, Lectoure, Samatan)
- 2 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS Gascogne Armagnac et CPTS Sud Est Gersois)
- 2 équipes de soins primaires nouvellement validées (Le Houga et Riscle)
- 2 centres de santé en fonctionnement (centre de santé dentaire mutualiste d'Auch et centre de santé municipal à Saint Clar)
- Création de 3 centres de santé médicaux par le Conseil départemental (Fleurance, Vic-Fezensac et Plaisance)

Mesure : Développer les plateformes de télémédecine dans les territoires ruraux

Bilan 2022 :

Le programme PASTEL a été généralisé à l'ensemble du département et permet l'usage de la télémédecine au service de la prise en charge des personnes âgées : 32 EHPAD, 4 MSP et 5 établissements de santé équipés.

Mesure : Accélérer le recrutement et le déploiement de 400 médecins salariés en zones sous-dotées

Bilan 2022 :

3 centres de santé nouvellement créés par le Conseil départemental : recrutement de 5 médecins salariés à ce jour

Publication dès 2021 de 5 postes de médecins à exercice partagé ville/hôpital et de 3 postes de médecin salarié exclusif : ces postes n'ont pas trouvé de candidats.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

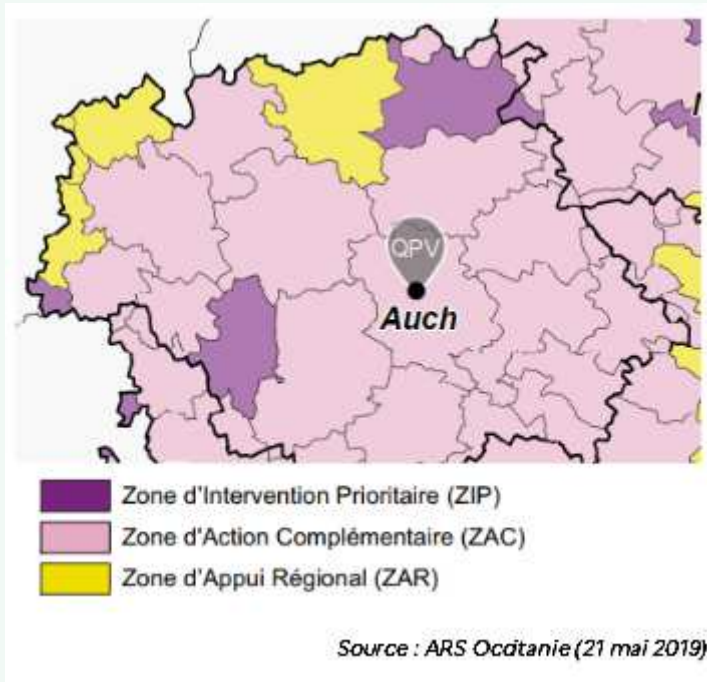
| VOLET COHÉSION

| | Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Promouvoir les aides à l'installation

Bilan 2022 :

- Poursuite de la promotion des aides à l'installation des médecins
- Publication du nouveau zonage des médecins le 8 mai 2022
- Instauration par l'ARS Occitanie d'une aide à l'installation spécifique des médecins sur l'ensemble des communes du Gers non classées en zone prioritaire dans le zonage
- Reconduction du dispositif médecin-adjoint jusqu'au 31 décembre 2022
- Poursuite de la promotion du territoire en lien avec la CPAM et le dispositif « Dites 32 » du Conseil départemental



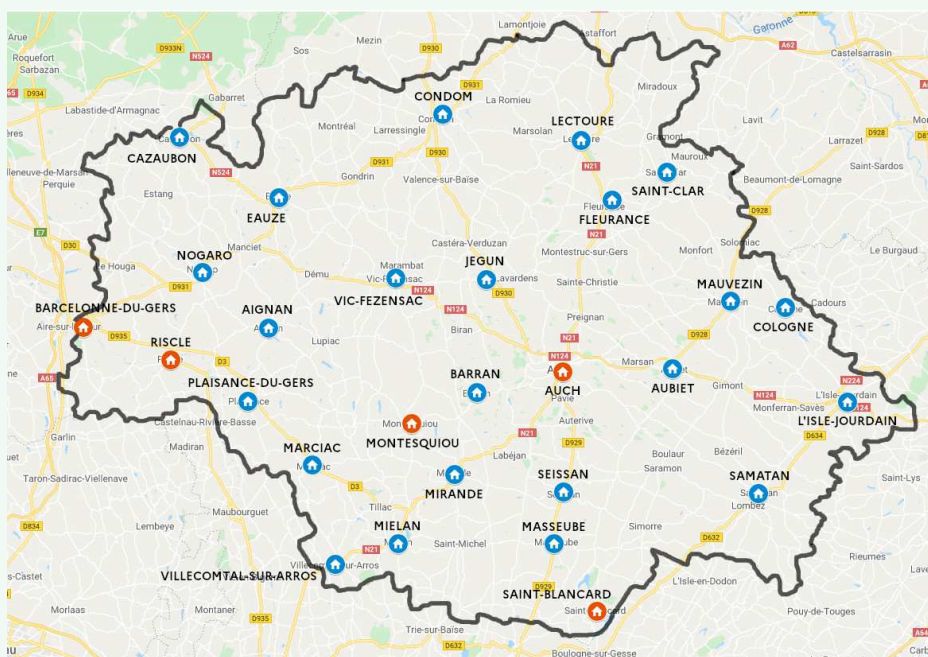
Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | Maintenir l'accès à des services publics de proximité

Mesure : Créer, d'ici la fin du quinquennat, au moins une maison France Services par canton pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux

Bilan 2021 : 24 Maisons France Services dans le département, soit 17 cantons pourvus sur les 17 que compte le Gers



Mesure : Mettre en œuvre le programme des territoires éducatifs ruraux

Enjeu 2021-2022 :

Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'état et les collectivités territoriales, proposer un projet de territoire éducatif rural sur les communautés de communes du Bas-Armagnac et du Grand-Armagnac.

3 objectifs :

- Mobiliser un réseau de coopération locale, sous forme d'une alliance éducative autour de l'école, pour réduire les écarts de performance scolaire entre les élèves et assurer la réussite des élèves les plus défavorisés ;
- Favoriser l'ambition des familles et des élèves et encourager la mobilité ;
- Accompagner les personnels et favoriser l'attractivité de ce territoire rural.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

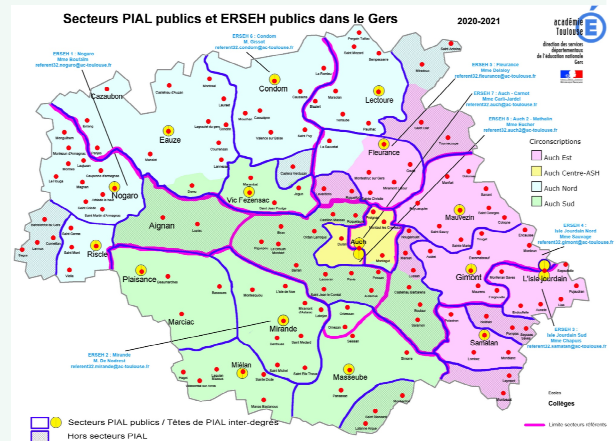
| VOLET COHÉSION

|| Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Rattacher toutes les écoles rurales à un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour la prise en charge des élèves en situation de handicap

→ Poursuite de la professionnalisation des acteurs (formation interdégré et pluricatégorielle au sein de chaque PIAL public)

→ un partenariat renforcé avec le médico-social et le sanitaire au sein de chaque PIAL



Mesure : Renforcer les partenariats entre les collectivités territoriales et l'Etat autour de projets culturels

Rentrée 2022 :

Mise en place des objectifs définis par la convention de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) avec les services de l'Etat concernés et le conseil départemental du Gers.

Une action partenariale en cours dans le département pour les écoles du 1er degré : Chant + mûlée = essai transformé, un projet transversal associant art, sport et pédagogie, en partenariat avec l'ADDA, le CD, la DSDEN et le comité de rugby du Gers fortement impliqué dans la coupe du monde 2023.

Un projet en préfiguration d'une classe orchestre l'an prochain à l'école élémentaire de Nogaro (TER)

Des actions partenariales aidées par l'Etat : 59 projets EAC dans le 1er degré ont été mis en ligne via l'application ADAGE et 43 projets (à ce jour) pour le second degré.

Les collèges et lycées peuvent déposer un appel à projet tout au long de l'année scolaire 2022.

Mesure : Renforcer les partenariats entre les collectivités territoriales et l'Etat autour de projets culturels

Des résidences de territoires en cours avec l'ADDA :

- Astarac Arros : Cie hip hop en cours de choix
- Armagnac Adour : Cie l'Aurore
- Bas Armagnac : Cie Momatique
- Grand Armagnac : Cie Obra
- Ténarèze : Choeur Estellum

Poursuite des partenariats engagés : plan cinéma avec Ciné 32, théâtre jeune public avec la ligue de l'enseignement, opération « collégiens du Gers en piste ! » avec CIRCA, politique jeunesse avec les Français

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Rattacher toutes les écoles rurales à un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) pour la prise en charge des élèves en situation de handicap

Rentrée 2022:

23 PIAL (19 dans le public, 4 dans le privé)

100 % du territoire en PIAL renforcé avec la mise en place d'un **groupe d'appui aux situations complexes** et la constitution de **l'équipe mobile d'appui à la scolarisation du médico-social** du Gers en partenariat avec l'ARS

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

Mesure : Renforcer les partenariats entre les collectivités territoriales et l'Etat autour de projets culturels

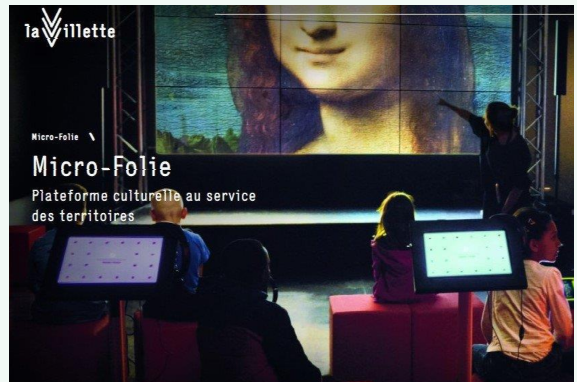
- Engagement des labels de l'État en direction des publics ruraux : nombreuses résidences de territoire (Astrada, Circa, Centre de photographie de Lectoure)
- Mise en œuvre d'un micro-folie à Sarran
- Projet de micro-folie à Marciac

Mesure : Déployer le nombre de Micro-folies en milieu rural

Dispositif de **musée numérique** permettant d'apporter au plus près des citoyens de grands chefs d'œuvres nationaux et locaux.

Bilan 2021 :

Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de l'implantation d'un **musée numérique** dans la commune de SARRANT (financement DSIL 2020 d'un montant de **248 661 €**).



Mesure : Initier des partenariats entre les collectivités rurales et l'État autour de projets culturels

Bilan 2021 :

- **1 contrat territoire-lecture (CTL)** signé avec le Conseil départemental, et **4** en cours de signature avec les EPCI (méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale) ;
- **2 conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC)** en préfiguration avec le Conseil départemental et le PETR Pays Portes de Gascogne (co-financement des projets, suivi des structures culturelles, choix des priorités).

Mesure : Valoriser les parcours de réussite et renforcer les liens avec l'enseignement supérieur – Egalité des chances

2022- 2023 :

Le nombre d'élèves participant aux cordées de la réussite a encore augmenté cette année, plus 38 % dans le rural isolé. 9 "têtes de cordée" et 17 "établissements dits "encordés". 58% des établissements du secteur public encordés dans le Gers 717 élèves vont profiter de ce dispositif pour l'année scolaire 2022-2023.

Objectif 2023 :

Poursuivre et renforcer le lien avec l'enseignement supérieur. Augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

| | **Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel**

Mesure : Augmenter le nombre de projets de cordées de la réussite et renforcer les liens avec l'enseignement supérieur

Bilan 2021 :

- Doublement du nombre de bénéficiaire des Cordées de la réussite en un an, passant de 198 à 469 (dont : 48 IEP, 24 INP, 40 ISAE, 195 TBS) ;
- Éligibilité du Lycée D'ARTAGNAN dans le cadre de l'AMI visant à déployer une « Convention Education Prioritaire » (CEP) avec Sciences Po Paris (le lycée faisant partie des 20 % des établissements de l'académie accueillant la plus grande part d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés) : examen des dossiers de candidature au mois d'avril 2021.

Mesure : Doubler le nombre de services civiques dans les territoires ruraux

Bilan 2021 :

- Multiplication par **5** du nombre de volontaires au sein du département entre 2014 et 2020 ;
- Atteinte de l'objectif quantitatif de **246 jeunes** en 2020 fixé par l'Agence du Service Civique et la DRJSCS (le Gers étant le seul département de la région à y être parvenu) ;
- Des missions principalement axées sur les thématiques « éducation pour tous » et « culture et loisirs » ;
- Plusieurs **embauches de jeunes** à l'issue de la mission (par exemple : AG2I, Office du Tourisme du Saves, GABB32, Arbre et Paysage 32, etc.).

Objectif 2022 :

Poursuivre l'augmentation du nombre de volontaires, mieux coordonner les acteurs locaux afin d'organiser au plan territorial des parcours riches pour les volontaires

Mesure : Renforcer et mieux faire connaître les Parcours Emploi Compétences (PEC) qui remplacent les contrats aidés et reposent sur un triptyque emploi-formation-accompagnement

Bilan 2020 :

78 PEC signés, dont 20 PEC jeunes (80% de l'objectif atteint, le meilleur taux d'Occitanie).

Objectif 2021 :

Lever les freins au développement des PEC, dans le contexte de l'augmentation du taux de prise en charge des contrats par l'État (jusqu'à 80% pour les résidents en ZRR depuis décembre 2020)

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COHÉSION

Mesure : augmenter le nombre de service civique dans les territoires ruraux

Bilan 2021 :

- Multiplication par 6 du nombre de volontaires au sein du département entre 2014 et 2021 ;
- 278 jeunes ont signé un contrat de service civique sur le département ;
- Le département du Gers est le premier département de la région Occitanie en terme d'atteinte de la cible fixée conjointement par l'agence nationale du service civique et la DRAJES ;
- Missions principalement axées sur les thématiques de l'« éducation pour tous » et de la « culture et loisirs » ;
- Quelques embauches consécutives aux missions des jeunes.

Objectif 2022/2023 :

Poursuivre l'augmentation du nombre de volontaires, veiller à la qualité des missions et renforcer coordonner les acteurs locaux.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET ÉCOLOGIE

| | Assurer la gestion et la consommation durables des ressources

Mesure : Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Bilan 2021 :

- PTGE Adour Amont : études en cours pour alimenter un diagnostic ;
- SAGE Neste et Rivières de Gascogne : choix du prestataire pour l'élaboration devrait être fait lors de la CLE de décembre.

Objectif 2021 :

Poursuite de l'élaboration du PTGE Adour Amont (32/65) ; SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COMPÉTITIVITÉ

| | Redynamiser le maillage des centralités

Mesure : Poursuivre le déploiement du programme Petites Villes de Demain

Bilan 2022 (au 1er septembre) :

- 24 communes lauréates au travers de la candidature de 13 EPCI
- 13 conventions d'adhésion signées au printemps 2021
- Recrutement de 12 chefs de projet pour mettre en œuvre les 13 conventions . 10 accords de financements FNADT pour l'année 1 i pour un total de 243 107 €. 6 postes financés par l'ANAH.
- La construction des projets de territoire est en cours. L'ensemble des comités de projet se sont tenus. La DDT a mis en place un réseau départemental des chefs de projets avec des réunions régulières (7 séminaires ont eu lieu entre octobre 2021 et juillet 2022). Les conventions cadres opérationnelles devraient être signées d'ici la fin de l'année.

Mesure : Poursuivre le déploiement du programme Petites Villes de Demain

24 COMMUNES
SÉLECTIONNÉES

- Commune sélectionnée
- ▨ EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- Commune retenue dans le programme Action coeur de ville



Bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers

| VOLET COMPÉTITIVITÉ

Mesure : Revitaliser les centres villes par la réhabilitation de l'habitat

Bilan au 15 septembre 2022

Au titre de « MA PRIM RENOV », étendue à tous les publics en 2021 : 1 937 dossiers ont été subventionnés, pour un montant de 7 956 774 € (74 % *concernent les propriétaires modestes et très modestes*)

Également, 325 dossiers subventionnés par l'ANAH locale (DDT), pour un montant de 3 998 269 € (hors ingénierie), les dossiers « rénovation énergétique » et « autonomie » constituent la majorité

| | Soutenir les activités de proximité

Mesure : Créer de nouvelles licences IV non transférables (Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019) et déployer 1000 cafés dans les territoires ruraux

Bilan 2021 :

75 créations de licence IV

12 candidatures "1 000 cafés" en instruction (dispositif visant à l'ouverture ou à la reprise de 1 000 cafés au sein de communes rurales de moins de 3 500 habitants sur l'ensemble du territoire).

Mesure : S'engager pour les tiers-lieux dans les territoires (programme "Nouveaux lieux, Nouveaux liens")

Bilan 2021 :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique des Territoires », 1 lauréat au titre de la troisième vague (**Gers Développement**), et plusieurs candidatures en cours d'instruction au titre des vagues suivantes.

Illustration :

Gers développement, qui avait candidaté avec Canopé, développe son projet de Fabrique du Territoire dans les locaux de l'Innoparc à Auch. Le projet dénommé « La Dynamo » bénéficie d'une subvention globale de **150 000 € sur 3 ans**, afin de soutenir l'amorçage du projet, son rayonnement, la constitution de son équipe et la recherche de son équilibre économique.

Mesure : Nouvelles exonérations fiscales pour les petits commerces dans les communes de moins de 3 500 habitants

Sous réserve de l'accord des collectivités territoriales, les commerces pourront bénéficier d'exonérations partielles de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces exonérations seront compensées par l'État à hauteur de **33 %** jusqu'en 2023.